Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 068-266800838-20260908-CCAS_2026_15-DE

COMMUNE DE VIEUX-THANN
Département du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre des membres du Conseil d'Administration élus : 11
Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 8

Séance du 8 septembre 2026
Sous la présidence de Monsieur Rodolphe KIRSCH

Présents (8) : Rodolphe KIRSCH, Brigitte SCHMITT, Caroline SPETZ, Jacqueline INGOLD, Sandra SOEHNLEN, Odile HERQUE, Régine FISCHER, François HUBERT

Excusé(e) (3) Corinne FILLINGER, Nathalie ROTH, Nicolas MOUSSIERE

POINT N°3 – ACCEPTATION DE DONS EN FAVEUR DU CCAS
CCAS_2026_15

VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Brigitte SCHMITT, Vice-Présidente, rappelle que conformément à l'article L.123-8 et R.123-25 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **Valide** l'acceptation de dons et legs non grevés de conditions et de charges ;
- **Autorise** le Président, la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document afférent à la prise en compte et à l'affectation des dons et legs.

Pour copie conforme faite en deux exemplaires originaux

Vieux-Thann, le 10 septembre 2026

La Secrétaire de Séance
Brigitte SCHMITT

L'Auxiliaire de Séance
Marion FOECHTERLIN

Le Président
Rodolphe KIRSCH

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Le Président
VIEUX-THANN

CCAS de Vieux-Thann
Délibération du 08 septembre 2026